

CHAPITRE 35

MATIERES ALBUMINOIDES; PRODUITS A BASE D'AMIDONS OU DE FECULES MODIFIES; COLLES; ENZYMES

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les levures (n° 21.02);
- b) les fractions du sang (autres que l'albumine du sang non préparée en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques), les médicaments et autres produits du Chapitre 30;
- c) les préparations enzymatiques pour le prêtannage (n° 32.02);
- d) les préparations enzymatiques pour trempage ou pour lessives et les autres produits du Chapitre 34;
- e) les protéines durcies (n° 39.13);
- f) les produits des arts graphiques sur supports de gélatine (Chapitre 49).

2.- Le terme *dextrine* employé dans le libellé du n° 35.05 s'applique aux produits provenant de la dégradation des amidons ou féculs, ayant une teneur en sucres réducteurs, exprimée en dextrose, sur matière sèche, n'excédant pas 10 %.

Les produits de l'espèce d'une teneur excédant 10 % relèvent du n° 17.02.

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
	35.01			Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine.			
5		3501.10	00 00	- Caséines	2,5	KG	-
		3501.90		- Autres			
5			10 00	--- colles de caséine	30	KG	-
5			80 00	--- autres	2,5	KG	-
	35.02			Albumines, (y compris les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum, contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 80% de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines.			
				– Ovalbumine :			
		3502.11	00	-- Séchée			
5			10	--- impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	17,5	KG	-
5			90	--- autres	17,5	KG	-
		3502.19	00	-- Autre			
5			10	--- impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	17,5	KG	-
5			90	--- autres	17,5	KG	-
		3502.20	00	- Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum			
5			10	--- impropres ou rendues impropres à l'alimentation humaine	17,5	KG	-
				--- autres :			
5			91	---- lactalbumine (lactoalbumine) séchée (en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc...)	17,5	KG	-
5			98	---- autres	17,5	KG	-
		3502.90		- Autres			
5			10 00	--- albuminates et autres dérivés des albumines	17,5	KG	-
				--- autres :	17,5	KG	-
5			20 00	---- impropres ou rendues impropres à l'alimentation humaine	17,5	KG	-
5			90 00	---- autres	17,5	KG	-
	35.03	3503.00	00	Gélatines (y compris celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine du n° 35.01.			
			10	--- gélatine et leurs dérivés			
5			10	---- gélatine alimentaire de peau bovine	2,5	KG	-
5			90	---- autres	10	KG	-
5			90 00	--- autres	30	KG	-
5		3504.00	00 00	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome	2,5	KG	-
	35.05			Dextrine et autres amidons et féculés modifiés (les amidons et féculés prégélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés.			
		3505.10		- Dextrine et autres amidons et féculés modifiés			
5			10 00	--- dextrine	17,5	KG	-
5			20 00	--- amidons (solubles ou torrifiés)	17,5	KG	-
5			30 00	--- féculés (solubles ou torrifiés)	30	KG	-
5			90 00	--- autres	17,5	KG	-
		3505.20		- Colles			
5			10 00	--- de dextrine	17,5	KG	-
5			20 00	--- d'amidon	30	KG	-

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5	35.06	3506.10	90 00	--- de fécule Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg. - Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	30	KG	-
8			10 00	--- colles cellulosiques ; colles d'urée, colles vinyliques et autres colles de résines artificielles.	30	KG	-
8	35.07	3506.99	20 00	--- colle à base de caoutchouc synthétique, d'hydrocarbure résine et d'ester de colophane, présentées en blocs parallélépipédiques	2,5	KG	-
8			90 00	--- autres - Autres :	30	KG	-
8			3506.91 00	-- Adhésifs à base de polymères des n°s 3901 à 3913 ou de caoutchouc			
8			20	--- colle à base de caoutchouc synthétique, d'hydrocarbure résine et d'ester de colophane	2,5	KG	-
8			80	--- autres	30	KG	-
8			00 00	-- Autres	30	KG	-
5			3507.10 00 00	Enzymes; enzymes préparées non dénommées ni comprises ailleurs - Présure et ses concentrats - Autres	2,5	KG	-
5			3507.90 11 00	--- enzymes : ---- protéolytiques, cellulytiques, amylolytiques	2,5	KG	-
5			19	---- autres :			
5			10	----- pepsine	2,5	KG	-
5	90	----- autres	2,5	KG	-		
1	20 00	--- préparations alimentaires enzymatiques --- autres :	2,5	KG	-		
5	91 00	---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins	2,5	KG	-		
5	93 00	---- autres, préparations oenologiques et préparations similaires pour la clarification et la conservation des boissons fermentées	2,5	KG	-		
5	98 00	---- autres	2,5	KG	-		